



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



Pour l'Année qui commence

L'AMICALE NATIONALE V B

*vous envoie
ses meilleurs vœux et souhaits affectueux
pour vous et les vôtres*

NOS VINGT ANS

1960 ! Année de nos vingt ans !

Oui, il y a vingt ans que nous avons connu les souffrances de l'exil.

Il y a vingt ans que, par un sort injuste, deux millions d'hommes enchaînés prenaient de chemin de l'Allemagne.

C'était le début d'une grande Aventure.

Une aventure qui a duré cinq ans.

Cinq ans qui ont marqué d'un sceau indélébile l'esprit de deux millions d'êtres.

Deux millions d'êtres qui, à leur retour, ont formé dans le pays une nouvelle caste.

Celle des Anciens Prisonniers.

Caste gênante pour certains, caste envahissante pour d'autres, mais caste agissante pour le bien de notre patrie.

Car un nouvel esprit venait de naître.

Façonné dans la misère des camps, mûri dans la solitude de l'exil, trempé dans l'amitié fraternelle de deux millions d'hommes, cet esprit est resté bien vivant malgré une épreuve de quinze ans.

Et c'est pour fêter cette longévité inhabituelle, cette constance dans nos sentiments, que l'Amicale vous invite à participer à ses manifestations.

Tout d'abord à son Assemblée générale du dimanche 6 mars 1960, qui aura lieu à Paris, 68, Chaussée-d'Antin.

Nous avons beaucoup de choses à vous dire et vous devez être nombreux à écouter l'histoire de votre groupement et pour discuter les projets

proposés.

Et vous serez nombreux, réunis autour de la table de l'Amitié, pour fêter en un repas fraternel nos vingt ans.

Faites - vous inscrire dès maintenant pour le repas qui groupera tous les fidèles V B et qui sera suivi d'une sauterie étourdissante.

Vingt ans ! Ça se fête non !

Quant à ceux que l'éloignement ou leur indisponibilité empêcheront de se joindre à nous, qu'ils n'oublient pas de nous adresser le pouvoir qui est en quatrième page. Il leur faut montrer que vingt ans n'ont pas émoussé leur fidélité à nos principes.

Pour montrer votre attachement à votre Amicale, n'hésitez donc pas à remplir le pouvoir, ou à le recopier si vous faites collection du « Lien », et adressez-le au siège dès maintenant.

A notre Assemblée générale du 6 mars, nous vous donnerons les derniers renseignements concernant notre Journée Nationale de Pâques 1960.

La Bresse verra, les 16, 17 et 18 avril, le Grand Rassemblement du V B et le départ pour le pèlerinage aux lieux de notre captivité.

Faites-nous connaître votre participation à ce merveilleux voyage.

Nous répondrons individuellement aux demandes de renseignements.

Votre Amicale veut fêter dignement vos Vingt Ans.

Répondez en masse à son initiative.

H. Perron.

Des nouvelles de Fréjus

Dès l'annonce de la terrible catastrophe qui a endeuillé la France entière nous nous sommes enquis auprès de notre ami Jean Laurent, habitant à Fréjus, ville sinistrée, de sa situation actuelle. Et voici pour tranquilliser les nombreux amis de notre excellent camarade la lettre qu'il vient de nous adresser :

Fréjus, le 5 décembre 1959.

Mon cher Perron,

Je n'ai guère le temps d'écrire — et tant de lettres me sont parvenues — mais cependant, et d'une façon toute particulière, je tiens à te remercier de la sympathie que m'a témoignée, par ton intermédiaire, l'Amicale des anciens du V B.

Ma famille et moi-même sommes sortis indemnes de la catastrophe, mais notre villa, qui se trouvait en plein milieu du flot dévastateur, a fait les frais de l'opération. Je suis sinistré et, comme tel, j'en suis réduit à faire comme tous mes semblables, c'est-à-dire à faire appel à la générosité publique. Et on peut dire qu'elle est admirable, cette générosité.

Ma femme et les cinq enfants qui me restent, les deux aînés étant étudiants à Aix-en-Provence et Marseille, vont regagner la famille, dans la région de Bar-le-Duc (Meuse). Pour ma part je tiendrai le coup tout seul.

Bien entendu le moral est bon. On en a vu d'autres; c'est la troisième fois que je suis sinistré depuis 1940.

A vous tous mes plus sincères amitiés et vous aurez d'autres nouvelles de moi sous peu, avec le montant des billets de tombola et mon obole. A toi particulièrement, mon cher Perron, mon plus amical souvenir.

Vive la solidarité des camps !

Jean LAURENT,
Commissariat de Police
à Fréjus.

AMICALE DE SCHRAMBERG

Roger Hadjadj, secrétaire de l'Amicale de Schramberg, présente à tous les anciens V B, et en particulier à ceux de Schramberg, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

REMERCIEMENTS

Lucien Vialard, très touché des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été adressées lors du décès de sa mère, remercie par la voie du « Lien » tous les amis qui ont pris part à son immense chagrin. C'est dans l'adversité que l'on voit les vrais amis. Lucien Vialard est heureux de constater que l'amitié P.C. est vraiment reconfortante. A tous il adresse ses plus sincères remerciements.

**UN JOUR
OU L'AUTRE
VOUS AUREZ BESOIN
DE NOUS
et
NOUS AVONS BESOIN
DE VOUS**

Retenez bien cette date

**DIMANCHE
6
MARS
1960**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Amicale du Stalag VB

à 10 heures du matin

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)

Les camarades désireux de poser leur candidature au Comité sont priés de les adresser avant le 1^{er} mars 1960.

Vous trouverez en quatrième page un pouvoir à découper et à nous retourner signé, avant le 4 mars, pour les Camarades qui ne pourraient assister à la réunion.

Il est rappelé que chaque membre de l'Amicale doit, soit par sa présence, soit par son pouvoir, participer aux travaux de l'Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

Approbation des P.V. des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 15 mars 1959.

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Nomination des Commissaires aux Comptes.
- Renouvellement partiel du Bureau.
- Divers.
- Voyage en Allemagne pour Pâques 1960.

AU CAS OU LE QUORUM NE SERAIT PAS ATTEINT, UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SERA CONVOQUEE LE MEME JOUR, IMMEDIATEMENT APRES L'ASSEMBLEE GENERALE.

ATTENTION !

Après les délibérations de l'Assemblée générale un

DÉJEUNER AMICAL

réunira les congressistes V B au Bouthéon

Prix : NF. 10

On s'inscrit dès maintenant au Siège.

L'après-midi, à partir de 15 heures

Matinée Dansante et Récréative

Entrée gratuite

Tous les membres de l'Amicale et leur famille sont cordialement invités.

ON DANSERA JUSQU'A 21 HEURES

Nous rappelons que le

TIRAGE PUBLIC DE LA TOMBOLA

aura lieu le

DIMANCHE 6 MARS 1960

à 16 heures

au Siège de l'Amicale

**QUE LES RETARDATAIRES SE PRESSENT
LES BILLETS NON REGLES NE PARTICIPANT PAS
AU TIRAGE**

Courrier de Belgique

Notre grand ami Louis Tassoul 56, boulevard Félix-Paulsen, à Anderlecht, Bruxelles (Belgique), nous a écrit, à propos de nos journées nationales des 3 et 4 octobre :

Je vous prie de vouloir bien remercier tous les camarades français pour le chaleureux accueil que vous avez réservé à la délégation belge. Nous avons passé deux journées qu'on peut qualifier d'inoubliables.

Donnez le bonjour à tous et n'oubliez pas surtout les amis Robert Lavigne et Marcel Roth.

Dites à ce dernier que, s'il vient en Belgique l'an prochain, je prendrai à ma charge les 3 fr. (belges) qu'il faut déboursier pour se rendre dans les « lavatory » ou autres lieux à même usage.

Nous remercions l'ami Tassoul pour son aimable lettre. Sa commission a été faite. L'intéressé nous a fait savoir qu'il en avait pris bonne note et que cette offre généreuse l'inciterait, sans aucun doute, à prendre le train pour Bruxelles, en avril 1960.

Il faudrait s'entendre

Après la grande libération du printemps 1945, les Secrétariats de Camps se transformèrent, comme chacun le sait, en Amicales nationales.

Celles-ci occupèrent tout naturellement l'immeuble du 68 de la Chaussée-d'Antin qui avait été jusqu'alors le siège des Secrétariats de Camps.

D'un commun accord, les Stalags V se groupèrent dans un même local, de manière à partager les frais de logement, d'administration et de secrétariat, tout en conservant leur autonomie propre. Il était tout à fait normal qu'il

en fut ainsi. Les nombreuses mutations, les multiples transferts qui eurent lieu dans le Wehrkreis V avaient amené certains camarades à appartenir successivement aux trois Stalags VA, VB et VC.

Nul n'ignore, en effet, que toute la région Sud-Est du VA a été rattachée au VB, au début de 1943. D'autre part, toute l'ossature du VC a été formée par des Kommandos VB qui se trouvaient le long du Rhin. Et plus tard, en décembre 1944, à la suite du bombardement d'Offenburg, le VC est revenu s'intégrer au VB.

(Voir la suite page 4)



Textes et...

Droit des pensionnés militaires aux indemnités journalières de maladie.

Les assurés malades ou blessés de guerre qui bénéficient de la législation des pensions militaires ont droit, en cas d'interruption du travail résultant de la maladie ou de la blessure objet de leur pen-

sion, aux indemnités journalières de maladie.

Ces indemnités leur seront servies pendant des périodes de trois années séparées par une interruption de deux ans, sous réserve qu'ils remplissent, lors de chaque arrêt de travail, les conditions d'attribution habituellement exigées de tous les assurés.

Calcul des délais. — Suivant l'interprétation ministérielle, la période de trois ans doit être calculée de date à date à partir du premier arrêt de travail.

Cela aboutit parfois à ne servir les indemnités journalières que pendant des délais très courts. Nous pensons que ces dispositions devront être révisées.

Quant au délai de deux ans, le ministère estimait également jusqu'ici qu'il devait être compté de date à date à partir de l'expiration de la période de trois ans d'indemnisation.

Dans le cas d'un assuré pensionné militaire qui n'avait perçu que quelques mois d'indemnités journalières, la Commission de première Instance de Laon a décidé que le délai de deux ans devait être compté non pas de la date d'expiration des trois ans, mais bien de la date de reprise du travail, si celle-ci avait eu lieu auparavant.

Le Ministère, tenant compte de la jurisprudence, a décidé que désormais il y aurait lieu de considérer que dès l'instant qu'un assuré pensionné militaire a repris le travail pendant une période de deux ans, il s'ouvre droit pour l'affection d'origine militaire à une nouvelle période de trois ans d'attribution des indemnités journalières.

Hospitalisation. — Les assurés pensionnés militaires hospitalisés au titre de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 pour leur affection d'origine militaire ont droit aux indemnités journalières non réduites, quelle que soit leur situation de famille.

Affectations différentes. — En cas d'interruption du travail motivée par une affection différente de celle ouvrant droit à la pension militaire, les assurés pensionnés bénéficient des soins et des indemnités journalières de l'assurance maladie dans les mêmes conditions d'attribution et de durée que l'ensemble des assurés.

Toutefois ils sont dispensés, pour eux personnellement, du pourcentage de participation aux frais médicaux et pharmaceutiques et autres, mis à la charge des assurés malades et invalides.

Le budget est voté par le Parlement, de ce fait la retraite des anciens combattants n'a plus beaucoup de chance de se voir améliorer en cours de 1960... La vraie bataille semble perdue... Tous les anciens combattants en seront, pour le moins, bien attristés... Ils ne méritaient vraiment pas cela... Nous pensons que le gouvernement aurait pu faire un nouveau geste important, un noble et légitime geste...

Les anciens combattants ont d'autant moins compris ce geste n'ait pas été fait qu'ils ont appris par la presse que M. le Ministre des Finances aurait déclaré devant la Commission de l'Assemblée nationale :

« ... J'affirme, une fois de plus, qu'il n'est pas vrai que j'aie pris l'initiative d'une suppression ou d'une diminution de la retraite des combattants. C'est une question de gouvernement. Si le gouvernement décidait de rétablir intégralement cette retraite, je serais prêt à prendre les mesures nécessaires. »

Alors ?... Pourquoi présente-t-on cette retraite du combattant comme une revendication ?

Les anciens combattants protestent uniquement contre les modifications apportées à une loi votée en 1930. Ces modifications, au lieu de « revaloriser » cette « mince retraite », l'amenuise au contraire et très sensiblement pour certaines catégories.

De ce fait les anciens combattants sont frappés deux fois par les mesures d'économie du gouvernement.

Une fois, comme tous les ci-

toyens, par les mesures prises en général.

Une deuxième fois par les mesures prises contre eux.

Il faut avouer que ce n'est pas juste, que c'est trop... Beaucoup trop...

Nous regrettons vivement que le gouvernement ait mécontenté autant de « braves gens » qui ont, bien souvent, donné des preuves de leur patriotisme...

Des promesses ont été faites pour 1961 par M. le Premier Ministre... nous les avons enregistrées, nous ne les oublierons pas... car pour nous : la lutte continue.

Tristesse donc, regrets et amertume...

Après ce regrettable et bien pénible retour en arrière, que penser de la suite qui sera donnée aux « réparations » qui restent encore à apporter à tous ceux qui souffrent toujours des suites de la captivité ?...

Tous les jours des cas nouveaux se révèlent et voilà pourquoi nous donnons à nouveau toutes ces « revendications » qui n'ont pas reçu de solution définitive depuis bientôt quinze ans, date de notre retour.

En voici un bien triste tableau : — Reconnaissance de la qualité de « Combattant » à tous les anciens P.G. n'ayant pas démérité.

— Suppression de la mesure prise à l'égard de certains titulaires de la carte en raison de modifications apportées dans la liste des

FRÉJUS

Ce dimanche 6 décembre, Brunet, pour tous les Stalags VII, m'accompagnait à Fréjus.

Descendus avec l'autorail à St-Raphaël, à 7 h. 30, nous gagnons le Haut Fréjus par la route de l'Inferieur.

A 8 heures, nous étions au P.C. de la Mairie où l'on nous indiquait l'adresse du Président de la Section de l'A.C.P.G. de Fréjus, Gallard Clément, bouchonnier, rue Aubevas, ex-Stalag I A.

Gallard, un œil perdu lors d'un bombardement, dans un camp devant Orel, nous reçoit dans son atelier de bouchons, encore sous le coup de la terrible nuit du 2 décembre. Il nous déclare n'avoir rien connu de semblable lors des bombardements, comme en cette nuit tragique où l'épouvantable flux déferla du barrage avec un bruit infernal et que les maisons éclataient. Il nous évoque ces scènes atroces, dans la nuit noire, les trancs d'arbres précipités tels des béliers, ces corps, arrachés aux maisons, qui passaient en hurlant, et ces enfants, surtout, arrachés des bras de leur mère par les cruelles eaux.

Gallard, à la tête d'une section de 125 membres, déplore déjà quatre disparus, dont : CONSTANTIN, CAZE, GODI et un quatrième, ainsi que leur famille. Quel sinistre !

Au nom de notre Section des III des Alpes-Maritimes, pour nos frères sinistrés de la Section de Fréjus, je remets à Gallard 10.000 fr. de notre caisse de secours locale. Nous lui demandons de nous signaler les cas tragiques des amicalistes qui se présenteraient. Il nous remercie au nom de sa section et déclare verser ces fonds pour les secours d'urgence, à leur trésorier, Senequier, premier adjoint au maire de Fréjus. Il nous emmène ensuite sur une hauteur de la ville et nous montre que le flot s'est arrêté à 200 mètres de chez lui. De cette hauteur, il nous désigne la vallée maudite, les emplacements du barrage sinistré et cette mer de boue qui a tout enseveli, détruit, emporté : maisons, usines, arbres, autorails, camions, et seules épargnées, quelques bâtisses anciennes dont les ruines des arènes.

Parmi les plus grands sinistrés, il nous montre l'usine de liège qu'il fournissait et où 17 personnes sur 18 ont disparu, et plus

loin, à gauche, vers la gare, une autre usine où l'on compte 30 disparus.

Plus loin, c'est la gare : rails arrachés, wagons soufflés. Il nous emmène dans le val sur les lieux de déblaiement, à même la boue. Les équipes y recherchent d'autres victimes parmi une vase épaisse où scouts, soldats, secouristes, volontaires de toutes sortes, fouillent au milieu d'objets hétéroclites, d'autos catapultées, de maisons éventrées. Combien de victimes encore sous ces décombres ?

A la gare, des équipes déblaient la voie où l'autorail faillit être emporté avec 100 voyageurs. Sur la route du bord de mer reliant Fréjus à Saint-Raphaël, l'eau stagne encore et c'est le même décor tragique de noyés, de destruction.

Combien de soldats, de marins, manquent aux bases militaires ?

Nous gagnons le P.C. de Fréjus à la mairie où s'amoncellent les télégrammes du monde entier. Au P.C. de la Croix-Rouge, docteurs, infirmières s'activent et les secours s'entassent, caisses d'eaux minérales, couvertures, etc...

Hallucination, spectacle d'une tristesse profonde, les cercueils alignés devant l'école ; à l'intérieur, des corps non identifiés où l'on voit de petits enfants dont les visages se sont figés en cette nuit d'épouvante. Chers anges que l'on pleure.

Nous quittons Fréjus, brisés d'émotion et Gallard nous ramène à Saint-Raphaël où nous prenons le train pour Nice, impuissants de mots devant une telle ruine, une si épouvantable tragédie, en nous promettant de rester en liaison Nice-Fréjus.

Roger Monteux.

P. S. — Tous les fonds recueillis à l'U.N.A.C. seront distribués aux anciens P.G. de Fréjus par Roger Monteux lui-même. Un premier versement de 100.000 francs lui a déjà été adressé au nom des Amicales nationales.

M. SIMONNEAU.

Réforme du régime des soins gratuits

Ministère des A.C. et V.G.

Un décret n° 59-362 du 20 novembre, paru au « J.O. » du 5 décembre 1959, vient de compléter la réforme des soins gratuits aux victimes de guerre qui avait déjà fait l'objet des articles 3 et 4 de l'ordonnance 59-261 du 4 février 1959 et du décret n° 59-328 du 20 février 1959. C'est ce décret qu'avait annoncé M. Raymond Triboulet, ministre des Anciens Combattants, lors d'une récente séance de l'Assemblée nationale.

L'objet de cette nouvelle réglementation est essentiellement de donner aux anciens combattants et victimes de guerre pensionnés

au titre du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, plus de facilités pour soigner les infirmités ouvrant droit à pension et les complications de ces infirmités.

Le principe du libre choix du médecin reste la règle en la matière ; en outre, les intéressés pourront désormais, s'ils le désirent, se faire soigner en consultation externe, dans les dispensaires et, sur prescription du médecin traitant, faire appel à toutes les catégories d'auxiliaires médicaux tels que les masseurs kinésithérapeutes.

Les victimes de guerre ont également la possibilité de se faire hospitaliser dans tous les établissements publics et privés de lutte contre les fléaux sociaux, sous réserve, en ce qui concerne les établissements privés, qu'ils aient été agréés. Ils pourront enfin à la suite d'une hospitalisation être admis dans les maisons de convalescence agréées.

La nouvelle réglementation a, également, pour objet d'améliorer encore le fonctionnement des services de soins gratuits.

A cette fin, elle prévoit que le contrôle et la surveillance des

CHAMPAGNE

ABEL LAGACHE

Propriétaire-Récoltant

(ex-P.G. Stalag II B)

CHAVOST

près Epernay (Marne)

DEMANDEZ NOS PRIX

Demandes d'attestations

Pour vos attestations de maladie durant la captivité : à M. le colonel Bouzonne, commandant du Fichier médical allemand, caserne de la Visitation, rue François-Chénieux, Limoges (Haute-Vienne). (Seul le médecin traitant peut écrire.)

Avis aux anciens Chasseurs de 41° demi-brigade

Anciens de la 41° demi-brigade de chasseurs à pied, il existe une Amicale de la 41° D.B. Demander renseignements et spécimen gra-

tuit du « Cor aux Pattes », journal du groupement, à P. Vila, Amicale du IX C, 68, Chaussée d'Antin, Paris.

AU CAFÉ EN FAMILLE

Buvez

VABÉ

qui boit Vabé... va bien

Vin Doux Naturel

DUZE

CAMARADES DU RHONE

Prenez déjà note que le Groupement des Amicales de Camps de la Région Lyonnaise tiendra son Assemblée générale annuelle le

28 FEVRIER 1960

Venez-y très nombreux...

Sous-Vêtements



Qualité parfaite



Chemise parfaite

Pour tous vos achats, assurez-vous la garantie du "G.E.A."

En utilisant son carnet d'achats, vous pouvez bénéficier de prix de Gros, de Fabrique ou de remises de l'ordre de 10 à 25 % sur tous achats de :

AMEUBLEMENT, APPAREILS MENAGERS de toutes marques, APPAREILS de CHAUFFAGE, BIJOUTERIE, ORFÈVRES, HORLOGERIE, MAROQUINERIE, ARTICLES DE VOYAGE, TISSUS, HABILLEMENT, CHAUSSURES, FOURRURES, LINGERIE, BONNETERIE, LINGE DE MAISON, RADIO et TELEVISION, PHOTO et CINEMA, OPTIQUE et LUNETTERIE, CRISTAUX et PORCELAINES, COUVERTURE, PEINTURES et PAPIERS PEINTS, PAPETERIE, LIBRAIRIE, PARFUMERIE, QUINCAILLERIE, OUTILLAGE, CYCLES et MOTOS, ACCESSOIRES D'AUTOS, VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, ARTICLES DE SPORT ET CAMPING, tous les COMBUSTIBLES, etc., etc...

Tous les amicalistes habitant la Seine ou tous les autres départements peuvent obtenir un carnet d'achats leur permettant de juger eux-mêmes des avantages ainsi offerts par des commerçants de premier ordre de la capitale et minutieusement sélectionnés par le « GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS », organisme réputé sur le plan national.

Il suffit de retourner le bon ci-dessous précisément rempli, accompagné d'un timbre-poste pour frais d'envoi, au G.E.A., 4, rue Martel, Paris (10°).

Veillez m'adresser GRATUITEMENT, sans engagement de ma part et par retour, un carnet d'achats accompagné de votre catalogue général.

NOM Profession

Adresse

Profitez-en également pour réclamer le TARIF GENERAL des articles du nouveau RAYON d'ALIMENTATION que vient d'ouvrir le G.E.A. depuis le 15 octobre dernier, en ses bureaux, rue Martel.

— Servez-vous de votre carnet d'achats —

— Utilisez les facilités de paiement —

— Vous ferez de vraies économies —



Le grand spécialiste du Vêtement masculin (à côté du siège de l'Amicale)

Grand choix de

COSTUMES
IMPERMEABLES
PARDESSUS
AUTO-COAT
Coupe irréprochable

15 % de remise sur présentation de la carte de l'Amicale

tesse

unités combattantes jusqu'à l'établissement définitif de la liste des dites unités.

— Aucune catégorisation ne doit être faite à l'intérieur du Monde Combattant, en ce qui concerne la retraite du combattant (que devient à ce sujet le produit de la Loterie Nationale qui devait être affecté au financement de la retraite du combattant par la loi de 1933 ?).

— Règlement intégral pour les militaires à solde mensuelle rentrés après le 1^{er} mars 1945, au même titre que ceux rentrés antérieurement.

— Liquidation définitive et équitable du remboursement des marks déposés par les rapatriés à leur retour de captivité (un reliquat important reste en suspens au Ministère des Finances sur la totalité des fonds versés par le gouvernement allemand).

— Prorogation du délai de présomption d'origine en matière de pensions d'invalidité pour les anciens P.G. atteints de maladie à évolution lente.

— Revalorisation des pensions attribuées aux veuves de guerre et ascendants.

— Accélération des instances devant les tribunaux des pensions, maintien de l'indemnité de soins aux tuberculeux, emploi obligatoire des mutilés de guerre.

— Amélioration des dispositions concernant les emplois réservés, prise en charge pour les séjours

en maison de repos par l'article 115.

— Majoration d'ancienneté et droits des anciens combattants de la fonction publique.

— Extension du bénéfice des dispositions de la loi du 19 juillet 1952 à toutes les catégories d'ouvriers ou employés.

Etc., etc., etc...
Autant de « réparations » qui paraissent superflues à ceux qui n'en ont pas besoin, mais qui sont dues à ceux qui ont souffert et souffrent encore de la guerre, de la captivité...

Toutes ces « réparations » sont demandées en pleine connaissance de cause car chaque jour, dans toute la France, nous sont signalées des souffrances, des misères, parce que nous sommes désarmés devant elles, trop de choses restant encore à faire.

Ces douloureux problèmes devraient être examinés une fois pour toutes afin de « réparer » définitivement tout le mal qui a été fait à ceux qui traitent lamentablement le lourd fardeau des conséquences désastreuses de la tourmente.

Et enfin... comme nous voudrions revoir, sur le plan général, refonctionner les Offices départementaux comme nous les avons connus... cette question très importante nous tout particulièrement à cœur, c'est pourquoi nous en parlons si souvent car nous en connaissons toute l'importance.

Si en cette fin d'année 1959, pour tout cela, nous sommes « Tristes », il faut bien que l'on sache qu'à l'aurore de 1960 nous ne sommes nullement découragés.

Marcel Simonneau.

La redevance radio et télévision.

EXONERATIONS

Les exonérations de la redevance radio ou télé sont-elles automatiques ? Non ! — Les exonérations de paiement des redevances radio, des postes détenus à leur domicile par les personnes ci-après :

1° Les aveugles ;
2° Les mutilés de guerre de l'oreille ;

3° Les invalides civils ou militaires au taux d'invalidité de 100 pour cent ;

4° Les personnes âgées de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) vivant seules ou avec leur conjoint (quel que soit l'âge de ce dernier) ou vivant avec une personne ayant elle-même qualité pour être exonérée et qui sont :

— soit bénéficiaires d'une pension ou rente de travailleurs salariés ou de secours viager ;

— soit titulaires de la carte des économiquement faibles ;

— soit bénéficiaires d'une pension ou rente de l'allocation spéciale aux vieux ;

— soit bénéficiaires d'une pension ou rente de la Sécurité Sociale (par exemple pension vieillesse) ou d'une allocation de vieillesse, ou d'une pension retraite (régimes spéciaux, etc...) et dont le montant des ressources ne dépasse pas les plafonds fixés pour avoir droit à l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Quels sont ces plafonds actuellement ? — Ces plafonds sont actuellement 201.000 francs par an pour une personne seule, et 258.000 francs pour un ménage. L'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité ne compte pas dans les ressources.

Toutefois, l'administration des redevances ne fait pas de contrôle détaillé des ressources. Elle se borne à demander un certificat de non-imposition.

Les pensionnés d'invalidité Sécurité Sociale sont-ils exonérés ?

— Les pensionnés d'invalidité de Sécurité Sociale ne sont pas exonérés, sauf si leur pension a été transformée en pension vieillesse, ou sauf s'ils sont invalides à 100 %.

Quels sont les bénéficiaires de l'exonération de la redevance télévision ? — Sont exemptés de la redevance télévision, les postes détenus à titre personnel et privé par les mutilés et invalides civils et militaires réunissant les conditions suivantes :

— être atteint d'une incapacité au taux de 100 % ;

— ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (surtaxe progressive et taxe proportionnelle) ;

— vivre soit seul, soit avec le conjoint et les enfants à la charge de l'ayant droit, soit encore avec une tierce personne chargée d'une assistance permanente.

Peut-on formuler une remise gracieuse de redevance ? — La R.T.F. a la faculté d'accorder aux redevables en état de gêne ou d'indigence qui lui en feraient la demande, la remise gracieuse to-

tales ou partielle des redevances en principal et des pénalités impayées.

Voici un modèle de lettre à envoyer pour demander la remise. (Pour la Seine, l'adresse du service est : 37, rue Dussoubs, Paris-2^e). Si vous n'êtes pas imposable, joignez à cette lettre un certificat de non-imposition.

Nom, adresse et numéro de compte.

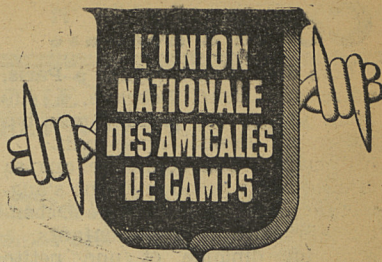
A, le

Monsieur le Chef de Service régional des redevances.

OBJET : Demande de remise gracieuse.

Monsieur,

Ne faisant pas partie des catégories des redevables exemptés de la redevance radiophonique (ou de télévision), j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la remise gracieuse, conformément



...Documents

à l'article 12 du décret 58-963 du 11-10-1958, de la somme fr. que je dois payer avant le

Je suis en effet dans un état de gêne qui ne me permet pas de payer cette somme (exposer ici votre situation).

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le problème des Offices départementaux

Je m'explique. C'est avec une certaine stupeur qu'au début de mars nous apprenions que les membres de l'ancienne Commission permanente étaient convoqués à l'Office, par M. le Secrétaire général de l'Office (je continue à employer ce vocable), pour l'examen des dossiers. C'était pour le moins curieux. Que s'était-il passé ? Ceci : M. MALLARET avait reçu une circulaire du Directeur de l'Office National l'invitant à convoquer les membres de la Commission permanente tant que la Commission d'Action Sociale n'était pas désignée. Reconnaissance d'un état de fait déplorable, sans aucun doute, mais procédé un peu cavalier, vous en conviendrez.

Evincer les membres de la Commission permanente le 7 janvier et, devant la carence de l'Administration, les convoquer en tant que tels au début de mars me semble, pour le moins, un procédé discourtois. Je me considère, et les membres de la Commission permanente sans aucun doute comme moi, se considèrent au service de nos camarades Anciens Combattants et Victimes de guerre, mais non pas, aux ordres de M. le Directeur de l'Office National.

Soucieux des intérêts de nos camarades, nous nous sommes rendus à la convocation précitée. Nous avons tenu à y faire une déclaration, établissant nettement que le fait de notre participation occasionnelle au travail de l'Office ne modifiait en rien notre position envers la suppression des Offices et leur remplacement par le Service départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Quelques jours après, nous apprenions qu'une nouvelle circulaire du Directeur de l'Office National corrigeait la composition squelettique prévue à l'origine (17 membres), puisqu'il était possible de désigner 17 suppléants, plus, en cas de besoin, 20 membres, choisis de préférence parmi les membres

de l'ancien Conseil d'administration.

Et alors, me direz-vous, nous avons presque satisfaction, du fait que 54 membres peuvent siéger. De quelle manière, d'ailleurs ? 17 titulaires, 17 suppléants dont on ne sait s'ils n'ont que voix consultative ; quant aux 20 autres, il est possible qu'on ne leur attribue qu'une certaine puissance de travail, mais aucune possibilité de décision.

Si créer trois catégories de membres, dans une Commission de 54, c'est faire preuve d'unité, c'est que les mots ont perdu tout sens commun.

Par contre, en ce qui concerne l'Administration de l'Office avec les prérogatives que je vous ai énumérées tout à l'heure, rien de changé. Nous sommes devenus non plus un Conseil d'administration, mais un bureau de bienfaisance.

Vous le voyez, mes camarades, sur le fond du problème qui nous préoccupe, rien de changé depuis le 15 janvier : des retouches de forme, valables sans doute par la bonne intention que l'on peut y déceler, mais c'est tout et ce n'est pas suffisant pour nous permettre d'arrêter l'action que nous avons décidée, après mûres réflexions, action qui doit être tenace et réfléchie pour porter ses fruits.

C'est à vous, responsables d'anciens combattants aux divers échelons, qu'il appartiendra d'expliquer à nos camarades de la base notre volonté de représentation valable telle qu'elle l'a été dans le passé. aucun reproche ne nous a jamais été adressé et nous ne pouvons admettre d'être traités comme d'éternels quémandeurs, alors que, représentant ceux qui ont toujours accepté de se sacrifier pour que notre beau pays reste celui de la liberté et de la justice, nous avons le droit, autant que quiconque, de réclamer, pour nos camarades dans la peine ou dans le besoin, un droit à réparation.

Louis Pagay.

soins relèvent désormais des directeurs interdépartementaux des anciens combattants et victimes de guerre, assistés de médecins contrôleurs ; les contestations et litiges continueront à relever, en premier ressort, des Commissions départementales de soins gratuits et en appel de la Commission supérieure des soins gratuits.

Enfin, le nouveau règlementaire confirme et renforce les dispositions spéciales déjà prévues pour éviter que les bénéficiaires des soins gratuits, également assurés sociaux, puissent se trouver lésés du fait des litiges qui peuvent survenir entre le service de soins gratuits et les organismes de Sécurité Sociale.

PAQUES 60 A MARSEILLE

L'Amicale Nationale des Stalags III tiendra son 9^e Congrès National Extraordinaire les 16, 17 et 18 avril 1960 à Marseille.

Tous les membres des Bouches-du-Rhône et environs de toutes les Amicales y sont très cordialement invités.

Le programme complet vous sera adressé avec une fraternelle invitation. Répondez-y rapidement et assistez nombreux à cette « première réunion U.N.A.C. » à Marseille.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à notre délégué : André MORINO, 45, bd Tellène, à Marseille.

Connaissez-vous votre club ?

« LE CLUB DU BOUTHEON »

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Téléphone : TRINITE 86-64

Métro : Chaussée-d'Antin

et 78-44

Trinité

Voici déjà plus de 10 ans que votre club est créé afin de permettre à tous les anciens P.G. de se retrouver avec la possibilité d'être accompagnés de leur épouse, des membres de leur famille, de leurs amis.

Dans un cadre agréable et particulièrement sympathique, vous aurez à votre disposition un bar doté le prix des consommations est extrêmement modéré, un restaurant vous permettant de déjeuner et de dîner au prix de 3,40 N.F. couvert compris, boisson et service en sus.

De plus, savez-vous que vous avez la possibilité d'organiser des réunions de Kommandos, des réceptions, repas d'affaires, banquets, repas familiaux (mariage, première communion) à des prix très étudiés qui ne manqueront pas de

vous étonner. Il vous suffit de nous consulter afin que vous preniez connaissance de nos différents menus.

Votre qualité de membre de l'Amicale vous donne droit d'accès au club, toutefois, afin d'être en règle avec la Préfecture, moyennant un versement annuel de 0,50 N.F., il vous sera délivré une carte de membre du club.

Mes chers camarades, vous, vos familles, vos amis, venez à votre club situé en plein centre de Paris. Il est à votre disposition, c'est votre maison, vous retrouverez non seulement des amis de Paris, mais aussi de province, vous serez surpris de l'ambiance de camaraderie qui existe et vous comprendrez pourquoi depuis sa création votre club ne cesse de progresser.

Henri Michel, Trésorier.

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.
CHAMPAGNE
LE BRUN-DOMI
(Ancien P.G.)
MONTHELON (Marne)
Demandes pris et conditions

MEDIGIS

GRILL-ROOM

4, place Edmond-Rostand

DAN. 46-06

Face aux Jardins du Luxembourg

Direction : Ex-V A

Serge Olschanezky

Cuisine soignée préparée sous vos yeux

Cave réputée

Repas :

de 0,50 N.F. à 10,15 N.F.

Ouvert tous les jours

Service rapide

Calendrier des manifestations du Club du Bouthéon

1^{er} lundi de chaque mois
Dîner du Stalag V A.

1^{er} jeudi de chaque mois
Dîner du Stalag V B.

1^{er} vendredi de chaque mois
Dîner des Stalags XII.

Dimanche 17 janvier 1960
Stalags III : Repas des Enfants.

Dimanche 24 janvier 1960
Internés Suisses : Sauterie.

Samedi 30 janvier 1960
Stalags III : Banquet annuel.

Dimanche 31 janvier 1960
Stalags XVIII : Sauterie.

Dimanche 7 février 1960
Stalag IX C : Assemblée Générale. Banquet.

Samedi 13 février 1960

et dimanche 14 février 1960

Stalags XII : Assemblée Générale et Repas familial.

Dimanche 28 février 1960

Stalag XVII A-Kdo 1045 : Sauterie.

Dimanche 6 mars 1960

Stalag V B : Assemblée Générale. Banquet.

Dimanche 13 mars 1960

Stalag II C : Banquet.

Dimanche 27 mars 1960

Stalag V A : Assemblée Générale. Banquet.

Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

ALPES MARITIMES : Roger MONTEUX, 14, avenue Valdi-letta, Nice.

BOUCHES-DU-RHONE : André MORINO, 45, boulevard Tellène, Marseille.

CORSE : Pierre MARTINELLI, Quartier Biaggini, Bastia.

DEUX-SEVRES : R.P. Jean VERNOUX, curé d'Aubigné, par Chef-Boutonne (également et provisoirement délégué de la Charente et de la Charente-Maritime).

EURE : F. BOURNISIEN, 2, rue Saint-Nicolas, Evreux.

HAUTE-MARNE : Marcel HENRI, Bâtiment Logéco, Logement 57, Saint-Dizier-le-Neuf.

HERAULT : Georges NICOLAS, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.

ORNE : DUGUEY, La Rotonde, Flers-de-l'Orne.

RHIN (BAS-) : Gustave BOULIER, Bourg-Bruche.

RHONE : L. PAGAY, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).

SARTHE : P. JOUIN, Commission des Amicales de Camps, 22, rue du Midi, Le Mans.

SEINTE-MARITIME : Charles LIOT, 94 bis avenue Gallieni, Mont-St-Aignan.

SEINE-ET-OISE : Paul GODARD, 36, rue de la Paroisse, Versailles.

VOSGES : Georges BERTRAND, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

Courrier...

Lors d'un récent voyage à Paris, notre ami **Henri Debenne**, à Aumont (Jura), est passé à nos bureaux, un samedi après-midi.

Il nous a fait connaître que sa famille allait prochainement s'augmenter d'une unité ! Mme Debenne, qui élève déjà six enfants, a reçu un diplôme et une petite somme d'argent du Président de la République, à l'occasion de la dernière fête des mères.

Debenne envoie un cordial bonjour aux anciens d'Hedelberg et d'Eberhardzell. Mais il se plaint amèrement de ne pas avoir reçu la visite — promise depuis longtemps — de **Maurice Bessière**, à Confrancourt (Haute-Saône), son plus proche voisin, lequel possédant une voiture est sans excuse de ne pas être encore allé à Aumont.

Notre ami **Georges Boisseau**, 12, Passage Saint-Pierre-Amélot, Paris, nous adresse ses bonnes amitiés. (Nous le prions de recevoir nos meilleurs vœux de complet rétablissement pour Mme Boisseau, son épouse, et pour lui.)

Un cordial salut à l'entrée à l'Amicale de notre ami **Charles Rochette**, Herrouville (Seine-Maritime).

Notre ami **Robert Charles**, dépositaire de journaux, 25, rue du Château, à Nemours (Seine-et-Marne), nous écrit :

« Amitiés à tous les anciens de la cordonnerie, des tailleurs. Le temps passe mais le souvenir reste et si j'écris peu je pense quand même aux bons et mauvais jours passés ensemble. Avec toute mon amitié. »

(Suite de la première page)

Jusqu'au mois d'octobre dernier, les relations étaient donc des plus cordiales entre les trois Amicales.

Depuis très longtemps, les Journées nationales d'octobre sont organisées en commun avec nos amis du V A. Une Commission des Fêtes, comprenant des membres du V A et du V B, se réunit fréquemment pour préparer ces manifestations.

Les délégations qui se rendent chaque année en Belgique comprennent également des adhérents des deux Amicales.

Sur un autre plan, le V A et le V B s'étaient mis d'accord pour prendre à leur charge une partie des frais administratifs incombant au V C.

Cette dernière Amicale, dont l'effectif est demeuré restreint — pour des raisons que nous n'avons pas à analyser — ne pouvait, logiquement, supporter les mêmes frais que ses deux voisines, mieux pourvues en cotisants.

Tout allait donc pour le mieux, disions-nous, quand à la fin du mois d'octobre un coup de théâtre vint jeter la perturbation dans les rapports de bon voisinage.

On apprenait, en effet, avec surprise, au V B, que le Bureau de l'Amicale V C avait décidé de se placer sous la protection du V A.

Notre ami l'abbé **Pierre Chambrillon**, à Mesnil-Saint-Loup, par Estissac (Aube), souhaite bon courage à tous les dévoués et leur envoie ses meilleures amitiés et son bon souvenir.

Notre ami **Pierre Jacquier**, gendarme, à Saint-Pierre d'Albigny (Savoie), nous écrit :

« Bon souvenir au président **Langevin** et à **Géhin**. Bon souvenir à tous les copains du Stalag sans oublier **Jules Schoni**, de Thiaumont.

Notre ami **René Defossez**, à Nohan-sur-Semoy (Ardennes), nous transmet un amical bonjour aux anciens copains du V B. Nous espérons que la santé de notre ami s'est améliorée, c'est le vœu que nous lui adressons pour 1960.

Nous saluons l'entrée à l'Amicale de notre ami **Roger Renaud**, 15, rue Saint-Jean, à Saint-Ouen

(Seine), ainsi que celle de notre ami **André Dumas**, 12, rue du 22-Septembre, à Béziers (Hérault).

Notre ami **André Bantas**, 25, rue de l'Isle-Adam, à Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), adresse à tous les amicalistes un amical bonjour.

Notre ami **A. Beck**, curé, Giroucourt-sur-Vraine (Vosges), envoie toutes ses amitiés aux membres de l'Amicale.

(Nous remercions notre sympathique abbé de ses encouragements. Le Bureau espère le rencontrer à la réunion de la Bresse à Pâques 1960).

Nous savons tous que nos « toubibs » sont cent pour cent amicalistes. Vous les avez connus, côtoyés, soit dans les hôpitaux du Stalag, soit dans les Kommandos. Vous avez fait comme nous, vous les avez admirés dans leur ma-

gnifique travail. N'étaient-ils pas les premiers résistants ! Combien d'entre nous ont été soustraits à la cohorte des travailleurs forcés par leur intelligente intervention. Aussi sommes-nous heureux chaque fois qu'un de nos docteurs nous adresse de ses bonnes nouvelles.

Voici notre ami le docteur **B. Palmer**, 69, rue Anatole-France, Le Havre, qui nous envoie un don généreux pour nos œuvres et nous dit :

« ... Je viens très rarement à Paris et ne pouvant participer aux réunions je suis heureux des nouvelles que m'apporte le journal des anciens du Waldo à qui je vous prie de transmettre mon meilleur souvenir. »

Et c'est notre ami le docteur **André Cesbron**, à Champtoceaux (Maine-et-Loire), qui nous écrit :

...du V B

« Je suis heureux de participer à l'entraide du V B. Mon frère Joseph est toujours ignoré ! Envoyez-lui donc « Le Lien ». (Nécessaire est fait.) Je viens de faire un séjour en Corse parmi les anciens P.G. de Sigmaringen et du Waldho. J'ai été reçu comme l'Empereur par l'abbé **Milleri**, curé-doyen de Joccia, par **Tony Giomarchi**, de Bastia, **Valli**, **Philippi** et **Panzani**, de Porto-Vecchio.

« Les uns et les autres ont gardé l'esprit de fraternité des camps : aussi ma femme et moi garderons un souvenir impérissable de l'hospitalité de chacun.

« Nous avons parlé des évasions manquées, du Waldho, des maladies des uns et des autres, des toubibs, des infirmiers. Que de noms évoqués ! Et ça s'est terminé par l'ajacienne.

« Les Corses m'ont chargé du bonjour à tous les anciens du V B. »

Notre ami **Dédé** s'est fort bien acquitté de sa mission. Les noms qu'il évoque sont pour nous des noms amis. Chers amis corses que nous avons connus et appréciés en captivité, dans ce Waldho où fermentait cette amitié qui ne périra jamais. L'Amicale est heureuse d'en compter un grand nombre dans son sein, mais il y en a encore qui ne connaissent pas notre groupement. C'est aux amis du département de la Corse de les amener à l'Amicale.

Notre ami **Georges Lorient**, 12, rue Montmartre, Paris, adresse son bon souvenir et une cordiale poignée de mains à tous les anciens du V B.

Lettre à nos camarades lyonnais

Siège de l'Amicale lyonnaise :
16, rue Joseph-Serlin
Lyon (1^{er})
Téléphone : 28-17-39

L'année dernière, nous avons adressé au hasard et à tous nos adhérents une lettre afin de nous permettre de trouver de nouveaux membres. Avec l'augmentation des tarifs postaux, cela ne nous est pas possible cette année. D'ailleurs, après une propagande intense durant toute l'année, par les journaux, par la Radio-

Télévision Française, il ne doit plus y avoir un camarade ancien P.G. du Stalag V B qui ignore notre existence et notre adresse.

En vous présentant nos meilleurs vœux et nos souhaits affectueux pour l'an qui commence, nous vous rappelons que nous sommes toujours à votre disposition : Secrétariat, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}), tous les après-midi, de 15 heures à 17 heures.

Permanence : le premier di-

manche de chaque mois, de 10 à 12 heures, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).

D'autres dates à retenir : Notre Assemblée générale et celle du Groupement des Amicales de Camps de la Région lyonnaise, le 28 février, suivie d'un repas ;

Notre grand bal, dimanche 10 avril 1960, dans les grands salons de l'Hôtel de l'Europe, à Lyon.

G. Samelé, L. Logeard.

Il faudrait...

Différentes tractations ont eu lieu sans que le V B en soit avisé, le V B qui pourtant participe, depuis quinze ans, aux frais de gestion du V C, au même titre que le V A. Pour être objectif, il faut dire que le président du V A s'était enquis auprès des dirigeants du V C si l'Amicale V B était au courant de leur démarche. Il lui a été répondu négativement et le motif invoqué pour justifier cette décision nous semble si invraisemblable que nous nous refusons à en faire mention.

Toujours est-il que nous avons été tenus à l'écart des contacts V A-V C. Pourquoi cet ostracisme ? Nous l'ignorons. Mais cette méfiance vis-à-vis d'un groupement, comme le nôtre, qui a toujours agi avec une loyauté indiscutable, paraît pour le moins curieuse.

Aussi, le Comité Directeur de l'Amicale V B, réuni au grand complet le 5 novembre — ne manquait que l'abbé **Vernoux** en déplacement, notre ami **Homeyer** ayant effectué le voyage Epinal-Paris et retour dans la journée — convenait, après une discussion passionnée, d'adresser aux Bureaux V A et V C la proposition suivante :

Amicale Nationale du Stalag V B
68, Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

Paris, le 6 novembre 1959.

Monsieur le Président des Amicales V A et V C.

Afin d'éviter le retour d'incidents regrettables qui nuisent à la marche de nos Amicales et en vue de resserrer les liens qui unissent les anciens P.G. des Stalags V,

Le Conseil d'administration de l'Amicale Nationale du Stalag V B, propose :

La création immédiate d'une Commission qui pourrait être composée du Président, du Secrétaire général et du Trésorier (avec remplaçants) de chaque Amicale.

Cette Commission aurait pour mission d'étudier :

1° Les incidences administratives et autres provoquées par les contacts V A-V C ;

2° Les bases d'un regroupement administratif et financier des Amicales V.

Cette Commission serait présidée

...s'entendre

alternativement par un membre de chacune des trois Amicales. Les travaux de la Commission devraient être limités dans le temps (limite maximum 31-12-59).

Le Conseil d'administration de chacune des trois Amicales devra s'engager à ce que les conclusions de la Commission soient proposées simultanément aux prochaines Assemblées générales de leurs Amicales respectives.

Il sera recommandé à la Commission de ne pas proposer de solutions susceptibles de nuire à l'autonomie des groupements de Stalags ou de Kommandos.

Le Président :

J. LANGEVIN.

Le Secrétaire Général :

M. ROSE.

Cette suggestion, appuyée par le Secrétaire général de l'U.N.A.C., n'a pas suscité d'écho jusqu'au 3 décembre, date à laquelle nous avons reçu la visite du Président du V A.

Nous pensions, alors, recevoir une réponse positive nous permettant de renouer des relations franches et sans arrière-pensée.

Il n'en a, malheureusement, rien été, le Président du V A se bornant à nous faire savoir « qu'il

ne pouvait rien nous dire, le V C n'ayant pas pris position ».

Les choses en sont là actuellement. Ben qu'il nous soit très pénible d'évoquer ces incidents, nous avons cru devoir les porter — dans un souci d'honnêteté — à la connaissance de nos adhérents.

Nous avons la fierté d'avoir toujours œuvré dans le sens de l'union, d'avoir recherché sans cesse la solidarité entre tous les anciens P.G. Jamais un seul instant, nous n'avons perdu de vue les principes essentiels de nos statuts : l'entraide et l'amitié.

C'est pourquoi nous déplorons qu'une faille apparaisse dans les liens qui cimentaient les Amicales du Wehrkreis V.

Il n'entre aucune amertume dans nos propos : nous regrettons simplement qu'un manque de clairvoyance risque de ternir la parfaite harmonie qui doit être de règle entre les membres d'une même famille.

Nous espérons encore qu'il ne s'agit que d'un orage d'été et que la bonne entente régnera de nouveau, à bref délai.

Président :

Langevin.

Secrétaire Général :

Rose.

Rédacteur en chef :

Perron.

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond
Ex-No 6308
Membre de l'Amicale No 548

SALLES A MANGER
CHAMBRES
A COUCHER
ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE
DE FABRIQUES
Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués
en chiffres connus

Facilités de paiement
sur demande

Prix spéciaux
aux Membres de l'Amicale
Pour tous renseignements
n'hésitez pas
à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07
Métro : NATION

Waterman



CHAMPAGNE
R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant
Manipulant

VRIGNY, près de REIMS
Vente directe

Renseignements sur demande

Le Gérant : PIFFAULT

At. ROC, 50, rue Rennequin, Paris



Les Anciens d'Ulm
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année

et vous rappellent que leur réunion mensuelle a lieu tous les deuxièmes vendredis de chaque mois, de 18 à 20 heures, au Club du Bouthéon, 68, Chaussée-d'Antin, suivi du dîner facultatif.

Prochaines réunions
12 février-11 mars
Venez nombreux.

REMERCIEMENTS

Lucien Vialard, reconnaissant de la sympathie que vous lui avez témoignée dans sa cruelle épreuve, vous adresse ses très sincères remerciements.

ENTRE NOUS

De **Henri Guérin**, convalescent, ses meilleurs vœux, avec son fidèle souvenir.

(Nous souhaitons son prochain retour parmi nous.)

De **Jean Larchet** ses meilleurs vœux pour tous, sans oublier les anciens du 81^e B.C.P.

(A quand ta prochaine visite ?)

L. Vialard.

APPEL DU TRÉSORIER

As-tu réglé ta cotisation 1959 ?

Notre Amicale ne peut vivre que si TOUS les membres du groupement accomplissent leur premier devoir : PAYER LA COTISATION.

Aide ton Amicale à tenir le coup en adressant IMMEDIATEMENT ta cotisation à notre compte chèque postal : PARIS 4841-48.

MERCI DE TON OBLIGEANCE.

POUVOIR

Je soussigné (nom et prénoms)

demeurant à

Membre de l'Amicale du Stalag V B,

donne par les présentes pouvoir à M

également Membre actif de l'Association, de me représenter à ter à l'Assemblée du 6 mars 1960.

En conséquence, prendre part en mon nom à tous votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif, prendre toute décision qu'il jugera utile pour l'exécution du présent mandat, notamment de substituer dans l'accomplissement des présentes quiconque il avisera, en un mot faire tant par lui-même que par mandataire, s'il y a lieu, tout ce qui sera utile et nécessaire. En foi de quoi, je promets à l'avance avec et ratification.

Fait à

(Signature précédée des mots : Bon pour pouvoir.)